



# ESCALES OCCITANIE

Études, Statistiques, Clés d'Analyse Locale Économique et Sociale

## Les travailleurs détachés en Occitanie

En Occitanie, sur l'année 2021, hors transport routier, 16 600 salariés ont été détachés au moins une fois par des entreprises établies à l'étranger, dans le cadre de 31 300 détachements. Le nombre de travailleurs détachés présents à une date donnée, qui est plus comparable au nombre de salariés en emploi, est en moyenne de 3 170. Ce niveau est en baisse de 3 % sur un an, et inférieur de 26 % à celui d'avant-crise sanitaire (contre -21 % au niveau national).

La construction est le principal employeur de travailleurs détachés, loin devant l'industrie et l'agriculture. Le taux de recours au travail détaché, qui rapporte l'emploi salarié détaché à l'emploi salarié non détaché du secteur privé, diminue de 0,1 point, passant à 0,2 % (0,3 % en 2019). C'est dans l'agriculture qu'il est le plus élevé.

Du fait de la proximité de la frontière, les travailleurs détachés sont davantage de nationalité espagnole en Occitanie. Les salariés sont détachés en moyenne 76 jours sur l'année, bien en-dessous de la moyenne nationale (100 jours). Cette durée est en légère baisse par rapport à 2019 (-4 jours).

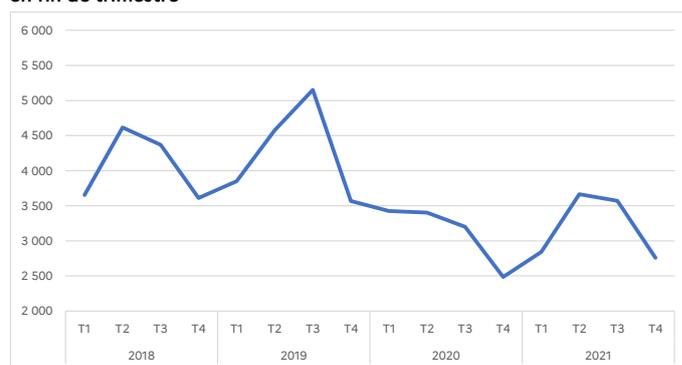
En 2021, le nombre de travailleurs détachés est en moyenne de 3 170 en Occitanie, soit 5,5 % du total national (**tableau 1**). C'est un niveau en baisse sur un an (-3 %), et bien inférieur à celui de 2019 (-26 %), avant la crise sanitaire liée au Covid-19 et la fermeture des frontières.

### Une baisse du travail détaché liée à la crise sanitaire

À partir de début 2020, les mesures de restrictions associées à la pandémie de Covid-19 impactent fortement le recours au travail détaché en Occitanie, comme au niveau national. Entre la fin du quatrième trimestre 2019 et la fin du quatrième trimestre 2020, le volume de travailleurs détachés diminue de 30 % (contre -28 % au niveau national), soit une perte de plus de 1 000 salariés (**graphique 1**).

Malgré un rebond en début d'année 2021, le nombre de salariés détachés, en fin de chaque trimestre, reste bien inférieur à celui d'avant-crise.

**Graphique 1 :** Évolution de l'emploi de salariés détachés en Occitanie en fin de trimestre



Source : Fichier statistique SIPSI, DGT-Dares. Données brutes (non désaisonnalisées).  
Calculs Dares

**Tableau 1 :** Principaux indicateurs sur le travail détaché entre 2018 et 2021

	Occitanie				France entière			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Détachements de salariés (cumul sur l'année)	32 820	36 570	31 150	31 290	606 990	699 470	625 720	614 890
Nombre de salariés distincts	20 440	21 890	16 710	16 610	234 060	249 290	195 870	200 070
Emploi détaché en moyenne annuelle	4 020	4 290	3 260	3 170	68 620	72 600	58 030	57 520
Taux de recours au travail détaché	0,31 %	0,32 %	0,25 %	0,24 %	0,40 %	0,42 %	0,34 %	0,33 %
Durée moyenne de détachement (jours)	82,5	79,5	77,8	76,2	102,6	101,8	101,4	99,5

Champ : France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre à partir de juillet 2019, hors attestations de transport.

Source : Fichier statistique SIPSI, DGT-Dares. Données brutes (non désaisonnalisées). Calculs Dares.

## La construction, principal employeur de travailleurs détachés

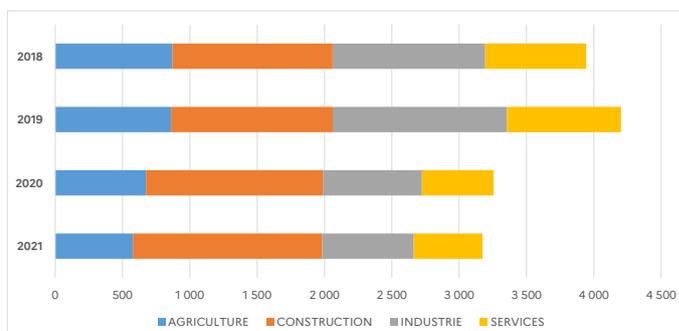
En 2021, la construction est le secteur qui concentre le plus de travailleurs détachés en Occitanie (1 400 salariés) avec une part très proche de celle observée au niveau national (45 %). Malgré la crise sanitaire, c'est le seul secteur dont la part a augmenté en Occitanie depuis 2019, passant de 28 % à 44 % (+16 points contre +11 points au niveau national), avec notamment une reprise marquée au début de l'année 2021 (graphique 2).

L'industrie est le deuxième employeur de travailleurs détachés de la région (680 salariés en 2021). C'est le secteur qui a connu le plus fort repli du nombre de travailleurs détachés entre 2019 et 2021 (-610 salariés, soit -47 %, contre -35 % au niveau national). Sa part dans l'emploi détaché est passée de 30 % en 2019 à 21 % en 2021. Cette baisse concerne plus particulièrement la fabrication de matériels de transport, et celle d'équipements électriques et électroniques. Le secteur de l'aéronautique et ses sous-traitants ont été durement touchés par la crise sanitaire, et le rebond amorcé en 2021 ne permet pas encore de retrouver les niveaux d'avant-crise.

Avec 580 travailleurs détachés, l'agriculture représente 18 % du travail détaché régional, une part bien plus élevée que la moyenne nationale (8 %), mais en baisse depuis 2019 (-2 points).

Le nombre de travailleurs détachés dans l'agriculture est en forte baisse par rapport à 2019, en Occitanie (-33 %) comme au niveau national (-32 %).

**Graphique 2 : Emploi de travailleurs détachés par grand secteur en Occitanie**



Source : Fichier statistique SIPS, DGT-Dares. Données brutes (non désaisonnalisées). Calculs Dares.

Les services concentrent 16 % de l'emploi détaché en 2021 en Occitanie, en baisse de 4 points depuis 2019. Sur la période, le nombre de salariés détachés passe de 850 à 510 (soit -39%). Le recours au détachement diminue en particulier dans les secteurs fortement affectés par la crise, comme l'hébergement-restauration (tableau 2), mais aussi l'ensemble des métiers en contact avec le public (événementiel, commerce).

**Tableau 2 : Emploi de travailleurs détachés par secteur A17 en Occitanie en 2021**

Secteur d'activité (A17)	Détachements (cumul annuel)		Salariés distincts		Emploi en moyenne annuelle	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>AGRICULTURE</b>	<b>4 540</b>	<b>15%</b>	<b>2 110</b>	<b>13%</b>	<b>580</b>	<b>18%</b>
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>12 660</b>	<b>40%</b>	<b>6 330</b>	<b>38%</b>	<b>1 400</b>	<b>44%</b>
<b>INDUSTRIE</b>	<b>7 970</b>	<b>25%</b>	<b>4 630</b>	<b>28%</b>	<b>680</b>	<b>21%</b>
C1- Fabrication denrées alimentaires, boissons, tabac,...	630	2%	420	3%	80	2%
C2- Produits pétroliers raffinés et coke	0	0%	0	0%	0	0%
C3- Fabrication équipements électriq. électron. info. ; machines	610	2%	430	3%	40	1%
C4- Fabrication de matériels de transport	520	2%	320	2%	70	2%
C5- Fabrication d'autres produits industriels	5 010	16%	2 750	17%	400	13%
DE- Industries extractives, énergie, eau, déchets, ..., cokéfaction, raffinage	1 200	4%	710	4%	90	3%
<b>SERVICES</b>	<b>6 120</b>	<b>20%</b>	<b>3 540</b>	<b>21%</b>	<b>510</b>	<b>16%</b>
GZ- Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	260	1%	150	1%	20	1%
HZ- Transports et entreposage	420	1%	270	2%	40	1%
IZ- Hébergement et restauration	130	0%	100	1%	20	1%
JZ- Information et communication	610	2%	330	2%	110	3%
KZ- Activités financières et d'assurance	30	0%	10	0%	*	*
LZ- Activités immobilières	*	*	*	*	*	*
MN- Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2 030	6%	1 150	7%	150	5%
OQ- Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	60	0%	40	0%	*	*
RU- Autres activités de services	2 580	8%	1 490	9%	160	5%
<b>TOTAL</b>	<b>31 290</b>	<b>100%</b>	<b>16 610</b>	<b>100%</b>	<b>3 170</b>	<b>100%</b>

\* effectif inférieur à 10

Source : Fichier statistique SIPS, DGT-Dares. Données brutes (non désaisonnalisées). Calculs Dares.



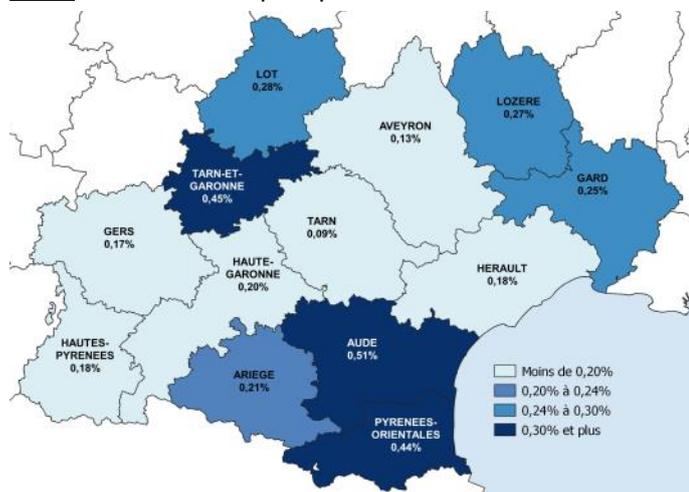
© Phovoit.fr

## Un taux de recours relativement faible

Le taux de recours au travail détaché est de 0,2 % en Occitanie en 2021, soit 0,1 point de moins qu'au niveau national (0,3 %). Parmi les régions de France métropolitaine, il se situe dans la moyenne basse (4ème taux le plus faible), loin de la Corse et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (0,7 %).

Le taux de recours au travail détaché varie d'un département à l'autre (carte 1). C'est dans le Tarn (0,09 %) qu'il est le plus faible, et dans l'Aude (0,51 %) qu'il est le plus élevé. Les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne (0,45 %) sont les deux seuls autres départements de la région au-dessus de la moyenne nationale (0,33 %).

**Carte 1 :** Taux de recours par département en 2021

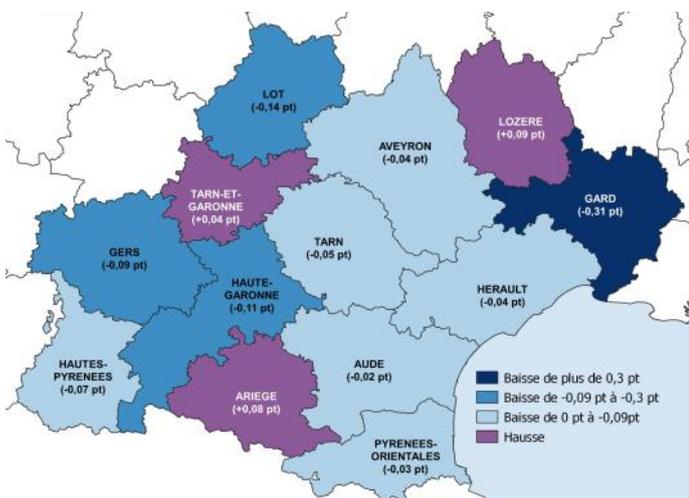


Source : Fichier statistique SIPSI, DGT-Dares. Données brutes (non désaisonnalisées).

## Un taux de recours en baisse

Entre 2019 et 2021, le taux de recours au travail détaché diminue de 0,08 point en Occitanie, évolution proche de la tendance nationale (-0,09 point).

**Carte 2 :** Évolution du taux de recours par département (2019-2021)



Source : Fichier statistique SIPSI, DGT-Dares. Données brutes (non désaisonnalisées).

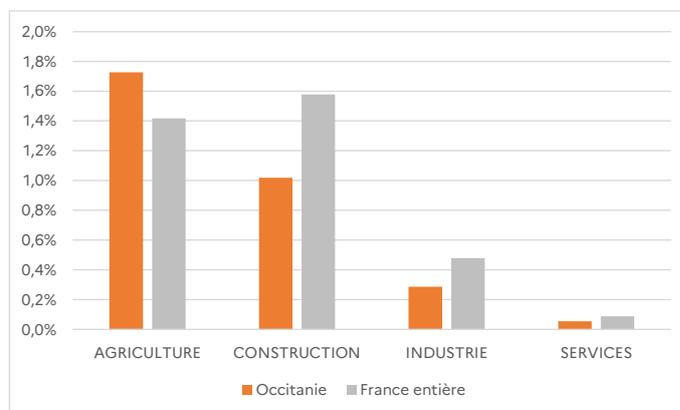
C'est dans le Gard que le taux de recours diminue le plus (-0,31 point). Il baisse aussi plus fortement qu'au niveau national dans le Lot et la Haute-Garonne. Sur la période, le taux de recours au travail détaché n'augmente que dans trois départements : la Lozère, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne (carte 2).

## Un taux de recours élevé dans l'agriculture

C'est dans l'agriculture que le taux de recours au travail détaché est le plus élevé en Occitanie en 2021 (graphique 3). Avec 1,7 %, c'est le seul secteur à se situer au-dessus du taux national (1,4 %). C'est également dans l'agriculture que le taux de recours a le plus diminué entre 2019 et 2021 (-0,8 point), une baisse comparable à celle observée au niveau national (-0,7 point). C'est particulièrement le cas pour le Gard, qui concentre 25 % de l'emploi détaché agricole régional. Le taux de recours y a diminué de 4,1 points (de 6,4 % à 2,3 %).

Avec un taux de recours à 1,0 % en 2021, le travail détaché dans la construction est moins sollicité en Occitanie qu'au niveau national (1,6 %). Seuls l'Aude et les Pyrénées-Orientales se situent au-dessus (2,9 % et 2,7 %). Le taux de recours y est en hausse entre 2019 et 2021, alors qu'il est plutôt stable à l'échelle de l'Occitanie, comme au niveau national.

**Graphique 3 :** Taux de recours au travail détaché en Occitanie en 2021



Source : Fichier statistique SIPSI, DGT-Dares. Données brutes (non désaisonnalisées).

Le taux de recours dans l'industrie est plus faible dans la région (0,3 %, contre 0,5 % au niveau national), seulement trois départements (Aude, Lot, Tarn-et-Garonne) ayant un taux supérieur à la moyenne nationale. Entre 2019 et 2021, le recul de l'activité dans l'industrie lié à la crise sanitaire conduit à une baisse du recours au travail détaché (-0,2 point). C'est le cas dans la plupart des départements (9 sur 13), et plus particulièrement dans l'Aude (-1,3 point).

En Occitanie, comme en France, les services utilisent moins le travail détaché, avec un taux de recours inférieur à 0,1 %. Les départements occitans se situent tous en-dessous de la moyenne nationale. Le taux de recours a sensiblement diminué entre 2019 et 2021 dans les services, les Hautes-Pyrénées enregistrant la plus forte baisse (-0,2 point). La crise sanitaire a affecté les secteurs où le contact avec le public a été restreint, comme l'hébergement-restauration ou l'événementiel.



## Le salarié détaché en Occitanie : un homme originaire de l'Union Européenne

En 2021, les travailleurs détachés en Occitanie présentent un profil par genre et âge très proche de celui observé au niveau national. Il sont presque tous des hommes (93 %), et plus de la moitié (56 %) a entre 35 et 54 ans.

En termes de nationalité, les natifs d'un pays membre de l'Union Européenne (hors Royaume-Uni) sont également majoritaires en Occitanie (64 %), mais moins qu'au niveau national (73 %). Du fait de la proximité de la frontière, les Espagnols sont les plus présents en Occitanie (17 %, contre seulement 8 % au niveau national), suivis des Portugais (14 %). Les Roumains (9 %) et les Polonais (7 %) sont également sollicités, mais moins qu'au niveau national (10 %). Hors Europe, l'Equateur est la principale provenance représentée parmi les travailleurs détachés en Occitanie (6 %, contre 1 % au niveau national), suivie du Maroc (5 %) et du Brésil (4 %), notamment dans l'agriculture. Comme au niveau national, les Britanniques détachés sont de moins en moins nombreux depuis 2019 (-72 %, contre -66 % en France).

En Occitanie, plus d'un travailleur détaché sur trois (38 %) l'est par une entreprise espagnole, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale (16 %). Par ailleurs, 36 % des travailleurs détachés effectuent des prestations pour des entreprises d'une nationalité différente de la leur (36 % au niveau national).

## Une durée de détachement bien inférieure au niveau national, et en légère baisse

En 2021, en tenant compte de l'ensemble de ses périodes de détachement, un travailleur est détaché en moyenne 76 jours en Occitanie (**graphique 4**), soit 24 jours de moins que la moyenne nationale (100 jours). Entre 2019 et 2021, cette durée moyenne a diminué de 4 jours (contre 2 jours au niveau national).

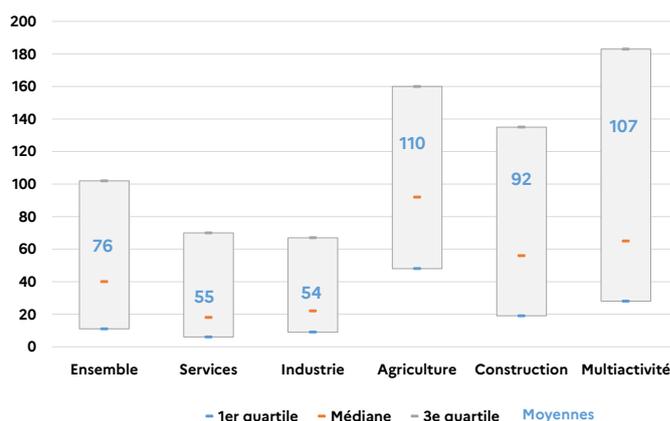
En Occitanie, c'est dans l'agriculture que la durée moyenne de détachement est la plus longue (110 jours), un peu au-dessus du niveau national (105 jours).

Dans la construction et l'industrie, la durée moyenne est bien inférieure (environ 30 jours de moins qu'au niveau national). Certains salariés (2 % de l'ensemble des travailleurs détachés sur l'année) effectuent des missions dans plusieurs secteurs (multiactivité), ce qui allonge leur durée moyenne de détachement (107 jours).

Comme au niveau national, les disparités restent marquées entre les différents secteurs. Dans l'agriculture, plus de la moitié des salariés sont détachés pour une durée totale supérieure à 92 jours et même un quart pour plus de 160 jours. Dans les services marchands et l'industrie, la durée totale de détachement est beaucoup plus courte, la moitié des salariés ayant une durée de détachement inférieure à une vingtaine de jours.

En Occitanie, entre 2019 et 2021, la durée moyenne de détachement a nettement augmenté dans l'agriculture (+18 jours), alors qu'elle est stable au niveau national. En revanche, elle a fortement diminué dans l'industrie (-25 jours, contre -15 jours au niveau national).

**Graphique 4 : Durée des détachements en Occitanie par secteur en 2021**



**Lecture :** un travailleur est détaché en moyenne 76 jours en Occitanie en 2021, en tenant compte de l'ensemble de ses épisodes de détachement. Un quart des salariés connaissent une durée totale de détachement très courte (inférieure à 11 jours – 1er quartile), et la moitié une durée totale de détachement supérieure à 40 jours (médiane). Un quart connaît une durée supérieure à 102 jours (3e quartile).

**Source :** Fichier statistique SIPSI, DGT-Dares. Données brutes (non désaisonnalisées).

**Nicolas Biesse (SESE, Drets Occitanie)**

### Définitions et précisions méthodologiques

**Le détachement** est le fait pour un employeur établi à l'étranger de faire travailler en France ses salariés pour un objet défini et une durée limitée. Le détachement de salariés peut prendre différentes formes.

Pour calculer des **taux de recours** au travail détaché, il est nécessaire de disposer d'une mesure du nombre de salariés détachés comparables à celle du nombre de salariés non détachés, comptabilisés à une date donnée. Le nombre de travailleurs détachés est ici mesuré en fin de trimestre. La moyenne annuelle de l'emploi détaché se calcule ensuite comme la moyenne mobile d'ordre 4 de l'emploi en fin de trimestre.

Le détachement de salariés dans **le secteur du transport** fait l'objet de formalités spécifiques, la déclaration de détachement étant remplacée par une attestation délivrée à chaque salarié, sans mention des périodes et lieux de prestation. Avec ces aménagements, les entreprises de transport routier en particulier ont pris l'habitude de délivrer de manière systématique des attestations à l'ensemble de leurs chauffeurs, par anticipation d'une prestation possible en France, que celle-ci ait lieu ou non, engendrant des volumes de déclarations très importants. Ainsi, le secteur du transport, dont les modalités de déclaration ne permettent pas de comparaison avec les autres secteurs, est exclu du champ d'analyse de cette publication.